



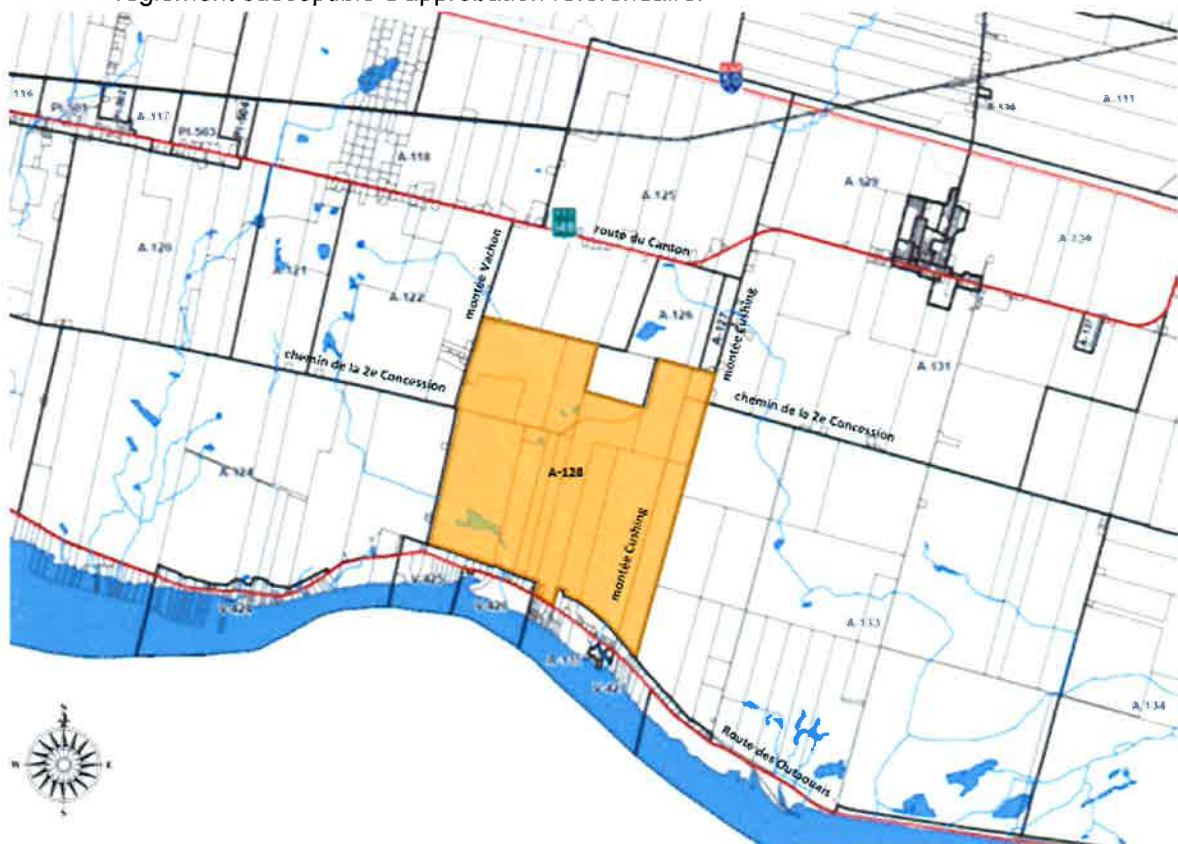
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PR-197-09-2018

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 15 janvier 2019, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 197-09-2018 et intitulé : Projet de règlement numéro 197-09-2018 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer deux nouvelles zones agricoles, soit la zone agricole A-128-1 à même une partie de la zone A-128 et de la zone agricole A-132-1 à même une partie des zones A-131 et A-132 et d'y permettre l'usage « Entreprise de marijuana à des fins médicales » comme usage activité agricole autre (A3).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 février 2019, à 18 h, au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham (salle communautaire). Au cours de cette assemblée, la personne présidant l'assemblée expliquera, avec l'appui de l'urbaniste de la Ville, le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de cette assemblée est de : présenter un projet de règlement afin de créer deux nouvelles zones agricoles, soit la zone agricole A-128-1 à même une partie de la zone A-128 et de la zone agricole A-132-1 à même une partie des zones A-131 et A-132 et d'y permettre l'usage « Entreprise de marijuana à des fins médicales » comme usage activité agricole autre (A3).
4. Le projet de règlement peut être consulté au Service de l'urbanisme et du développement durable au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.
5. Le projet de règlement numéro 197-09-2018 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



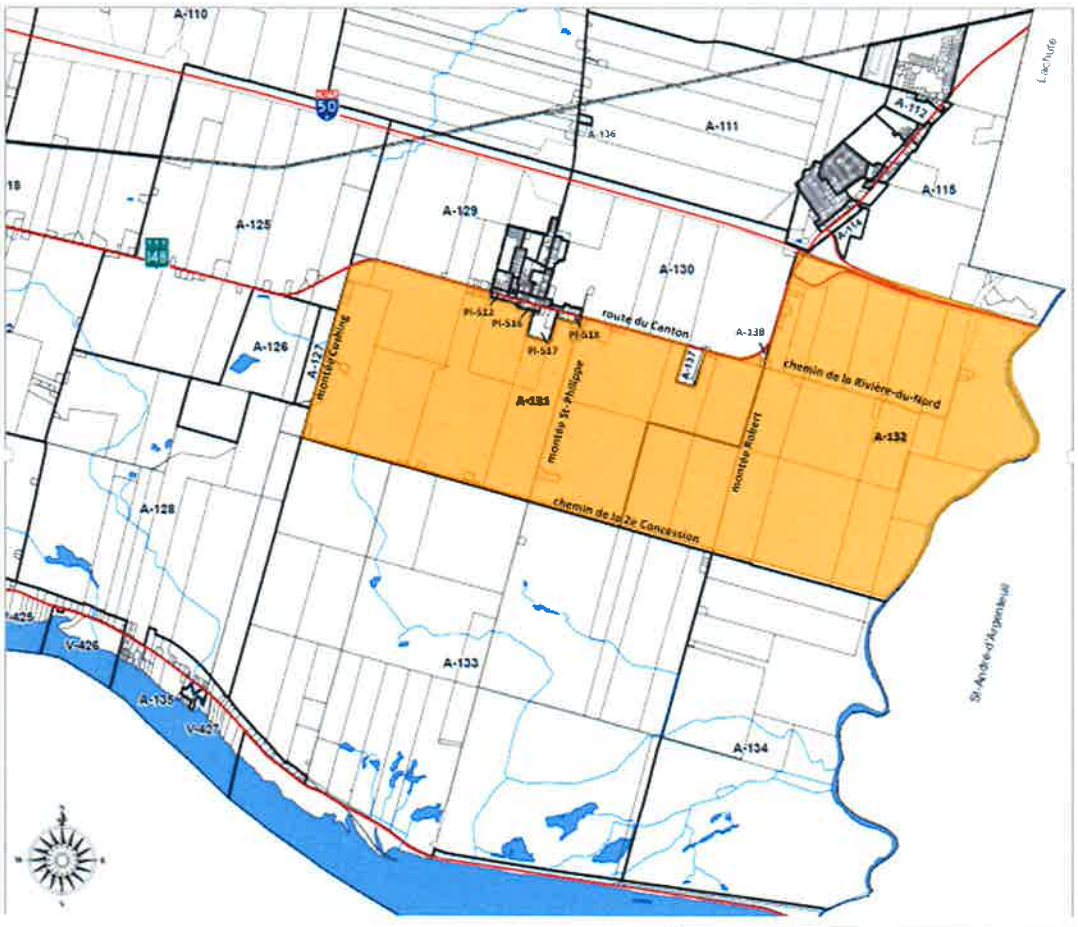
Description

Projet de règlement no. PR-197-09-2018

Afin de créer deux nouvelle zones agricoles, soit la zone agricole A-128-1 à même une partie de la zone A-128 et de la zone agricole A-132-1 à même une partie des zones A-131 et A-132 et d'y permettre l'usage « Entreprise de marijuana à des fins médicales » comme usage activité agricole autre (A3)

Zone visée: A-128

Zones contiguës:
A-122, A-124, A-125, A-126, A-127, A-131, A-133, V-425, V-426 et V-427



Description

Projet de règlement no. PR-197-09-2018

Afin de créer deux nouvelle zones agricoles, soit la zone agricole A-128-1 à même une partie de la zone A-128 et de la zone agricole A-132-1 à même une partie des zones A-131 et A-132 et d'y permettre l'usage « Entreprise de marijuana à des fins médicales » comme usage activité agricole autre (A3)

Zones visées: A-131 et A-132

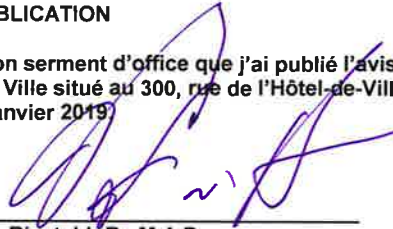
Zones contiguës:
A-115, A-125, A-127, A-128, A-129, A-130, A-133, A-134, A-137, A-138, PI-512, PI-516, PI-517 et PI-518


 DONNÉ A BROWNSBURG-CHATHAM, ce 25 janvier 2019.
 Hervé Rivet, LL.B., M.A.P.
 Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Hervé Rivet, Directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham et sur le site internet de la Ville, le 25 janvier 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 25^e jour janvier 2019.


 Hervé Rivet, LL.B., M.A.P.
 Directeur général